



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE BELLE AVANCEE POUR L'ANAST

Dans les années 1990, afin de répondre aux interpellations sur la problématique électrique faites par des agriculteurs, le Ministère de l'Agriculture a décidé de mettre en place le **Groupe de Travail Permanent sur la Sécurité Electrique en milieu agricole (GPSE)**.

Tout partait avec de bonnes intentions.

Ce travail accompli, l'O.P.E.C.S.T. préconisa que « l'État reprenne fortement son rôle, notamment au sein du GPSE ». Rien n'a été fait dans ce sens, ne permettant pas ainsi au G.P.S.E de fonctionner «sans arbitraire» (En assumant une mission de Service Public.)

Le Ministère de l'Agriculture préféra alors la création «d'un protocole d'échange entre les représentants des agriculteurs et des distributeurs d'électricité ». Par la suite, l'association GPSE (*Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole*) a vu le jour. Elle avait pour membres fondateurs RTE (Réseau de transport d'électricité), ENEDIS (anciennement ERDF) et l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture).

Sans fonds publics, l'Association doit faire appel aux entreprises du secteur électrique pour couvrir les frais d'expertise. Sans ouvrage électrique « reconnu » et situé à proximité des exploitations agricoles, peu d'agriculteurs ont pu bénéficier d'un protocole apportant des solutions durables sur leurs exploitations.

Le manque de neutralité du G.P.S.E. a souvent été mis en avant par les agriculteurs dont les dossiers ont été mis « au placard », au motif « d'incompétence », de « non-respect de règles sanitaires » Depuis des années, L' Anast dénonçait les dérives de ce qui était une bonne idée au départ. Elle espérait un jour pouvoir avoir accès aux dossiers du GPSE. Ce sera chose faite par le jugement favorable rendu par le Tribunal de PARIS. **C'est une première en France, un tribunal enjoint le Ministère de l'Agriculture et le GPSE de communiquer les protocoles et les bilans depuis 1999 dans un délai de deux mois.**

C'est une belle avancée dans le combat que mènent les éleveurs depuis 30 ans.

Le Bureau de l'ANAST :

Hubert Goupil, Président

Joël De Koninck, Trésorier

Yann Joly, Secrétaire

Tél. 06 31 32 61 23)

Tél. 06 61 09 82 57

Tél. 06 71 10 48 51

A.N.A.S.T

Association Nationale Animaux Sous Tension - Le Puits Au Lard - 72430 NOYEN S/SARTHE

www.animauxsoustension.org